

Département de la Marne
Commune
de
Saint Remy en Bouzemont Saint Genest et Isson
51290

N°30/2024
ARRETE PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire de la commune de SAINT REMY EN BOUZEMONT

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
Vu la délibération n° 34/2024 en date du 30/08/2024 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité social territorial en date du 25/06/2024,

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade de Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit :

NOM - Prénom	Grade actuel	Promouvable à partir de
1- VALOTA Delphine	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	01/09/2024

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
0	0	1
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à Saint Remy en Bouzemont,
le 2 septembre 2024.

Le Maire,
Sylvian VALOTA

